

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 588 515

②1 N° d'enregistrement national :

86 14049

⑤1 Int Cl⁴ : B 60 J 3/02.

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 9 octobre 1986.

③0 Priorité : DE, 12 octobre 1985, n° P 35 36 471.8.

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 16 du 17 avril 1987.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : Société dite : *GEBR. HAPPICH GmbH.*
— DE.

⑦2 Inventeur(s) : Lothar Viertel.

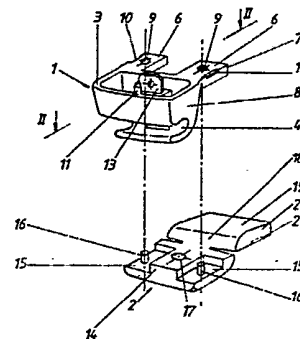
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Cabinet de Boisse.

⑤4 Contre-support pour pare-soleil de véhicule.

⑤7 L'invention est relative à un contre-support destiné à recevoir l'extrémité de l'axe d'un pare-soleil monté par ailleurs sur un support à rotule, l'axe pouvant être enlevé du contre-support pour permettre d'amener le pare-soleil dans une position latérale.

Le contre-support est en deux pièces : un corps 1 qui porte le logement 4 pour l'axe du pare-brise, et se prolonge par au moins un appendice 6, et une plaque de fixation 2 qui maintient le corps en position en serrant l'appendice 6 contre une surface-support. La plaque 2 est elle-même maintenue par une vis pénétrant dans la surface d'appui et pourvu avantageusement d'un couvercle protecteur 19.



FR 2 588 515 - A1

D

Des contre-supports servent à supporter à une extrémité des pare-soleil qui sont montés rabattables devant le pare-brise des véhicules et qu'on peut aussi faire pivoter vers la glace latérale grâce à un support à pivotement. Ils sont aussi appelés supports d'arrêt du fait qu'il supportent l'axe du pare-soleil dans la zone d'extrémité opposée au support de pivotement, mais seulement lorsque le corps du pare-soleil se trouve devant le pare-brise.

Un contre-support connu du type qu'on vient de mentionner (DE-U-7 813 819) est formé d'un corps d'une seule pièce et se fixe en général à une paroi au moyen d'une vis. Il a pour le passage de la vis un trou étagé qui le traverse. Cette réalisation connue n'est pas sans défauts. Il est apparu par exemple qu'en raison du mode de fixation classique, des contraintes pouvaient se créer dans le contre-support et conduire à des défauts de fonctionnement. Le trou qui traverse le contre-support, en particulier, affaiblit la partie du contre-support qui porte l'axe d'appui du pare-soleil, ce qui donne également lieu à des défauts de fonctionnement (sortie de l'axe du pare-soleil de son logement).

Le problème à la base de la présente invention était de créer un contre-support avec lequel les influences défavorables d'une fixation par vis sur le logement de l'axe du pare-soleil soient évitées.

La solution apportée par l'invention à ce problème consiste en ce que le contre-support est formé de deux parties : un corps et une plaque de fixation, le corps, massif ou creux, présentant une surface d'appui venant porter contre une paroi de montage, un logement ouvert situé à une certaine distance de cette surface d'appui et destiné à recevoir l'axe de contre-appui d'un pare-soleil, une fente radiale d'introduction permettant des introductions répétées de cet axe dans ledit logement, et au moins un appendice agrandissant la surface d'appui,

qui, pour la fixation par serrage du corps à la paroi de montage, est recouvert par la plaque de fixation, laquelle peut elle-même être fixée à la paroi de montage par au moins un élément de fixation.

5 La réalisation du contre-support en deux parties procure d'importants avantages à différents points de vue. La division du contre-support en une partie fonctionnelle, à savoir le corps qui reçoit l'axe du
10 pare-soleil, et une partie de fixation est d'abord avantageuse en ceci qu'elle a permis de réaliser un corps dépourvu de toute cause d'affaiblissement. Il n'y a, en effet, plus à prévoir dans le corps des trous pour le passage de vis de fixation, l'obturation ultérieure de ces trous au moyen d'un bouchon ou d'un capuchon est
15 également supprimée. Cela supprime notamment les contraintes dans la zone fonctionnelle dues à de trop grandes forces de serrage. Un autre avantage procuré par l'invention est la possibilité de changement de la partie fonctionnelle et/ou de la partie de fixation ; par exem-
20 ple, les plaques de fixation peuvent être d'un seul type, y compris quant à la couleur, tandis que les parties fonctionnelles peuvent être de différents types répondant aux désirs des clients par exemple en ce qui concerne la couleur, le diamètre du logement ouvert, etc.

25 Des modalités avantageuses et d'autres avantages de l'invention sont indiqués dans la description qui va suivre.

 Un exemple de réalisation de l'invention est décrit en détail ci-après à l'aide du dessin, sur lequel :
30 la figure 1 est une représentation éclatée d'un contre-support complet et
la figure 2 est une coupe suivant la ligne II-II de la figure 1.

35 Le contre-support nouveau est constitué d'un corps 1 et d'une plaque de fixation 2. Dans l'exemple représenté, le corps 1 est creux et présente une surface

d'appui 3 destinée à porter sur une paroi de montage (non représentée), un logement ouvert 4 situé à une certaine distance de cette surface d'appui et destiné à recevoir l'axe de contre-appui (également non représenté) d'un
5 pare-soleil, une fente radiale d'introduction 5 permettant l'introduction répétée dudit axe dans le logement 4, et deux appendices 6 qui agrandissent la surface d'appui 3. Les appendices 6 sont situés sur le côté du corps opposé au logement 4 et s'étendent à partir du corps
10 perpendiculairement à l'axe du logement 4. Les bords extérieurs opposés 7 des appendices 6 sont parallèles aux parois latérales 8 du corps, mais en retrait de celles-ci. Les appendices 6 présentent des ouvertures 9 destinées à recevoir des tenons décrits plus loin et, dans
15 la zone de transition entre les surfaces d'appui et les bords 7, des évidements 10 pour l'engagement d'éléments d'encliquetage décrits plus loin. Les appendices 6 sont de section rectangulaire.

Le corps 1, formé d'une seule pièce en matière
20 plastique moulée par injection, présente, du côté de la fente d'introduction, un tenon de centrage 11 en saillie à partir de la surface d'appui 3 et en outre une ouverture d'enfichage 12 qui s'étend à partir de la surface d'appui 3 jusque dans le logement 4 en étant
25 tangente à celle-ci. L'ouverture d'enfichage 12 est destinée à recevoir un élément de contact électrique 13 qui est prévu lorsque le pare-soleil est pourvu d'un dispositif d'éclairage et que l'arrivée de courant et/ou le retour à la masse doit se faire par le contre-support.

30 La plaque de fixation 2, qui, comme le corps 1, est formée d'une seule pièce en matière plastique moulée par injection, présente du côté d'appui, c'est-à-dire sur le côté dirigé vers les appendices 6 du corps, une saillie 14 remplissant en hauteur et en largeur l'espace entre
35 les appendices 6 et, des deux côtés de celle-ci, des surfaces d'appui 15 qui viennent porter sur les appendices

6. De ces surfaces d'appui partent verticalement des tenons 16 qui s'engagent dans les ouvertures 9 des appendices 6 du corps. La saillie 14 est traversée perpendiculairement aux surfaces d'appui par un trou 17 qui, pour la compensation des tolérances, est de préférence oblong. Ce trou 17 sert au passage d'un élément de fixation pour la fixation du contre-support à une paroi.

Un capuchon 19, qui peut être rabattu sur la plaque de fixation 2 et la couvrir complètement est relié à celle-ci, vers son bord longitudinal arrière, par une bande charnière 18. Ce capuchon 19 présente un bord relevé 20 qui recouvre la plaque de fixation 2 sur trois côtés, et n'a pas de bord seulement à son extrémité opposée à la bande charnière 18, cette extrémité vient s'appuyer contre le corps 1. Le bord 20 présente des saillies intérieures 21 qui peuvent s'engager dans les évidements 10 des appendices 6 du corps.

Avec la construction expliquée, c'est-à-dire la réalisation en deux parties du contre-support, il est possible de changer la partie fonctionnelle (corps) ou la plaque de fixation suivant les désirs du client. Grâce à la réalisation en deux parties, on évite en particulier l'influence néfaste de la fixation par vis sur l'ouverture à encliquetage constituée par le logement 4 et la fente d'introduction 5. On peut fixer le contre-support complet à la carrosserie du véhicule avec une seule vis et ensuite obturer ou couvrir la zone de vissage avec le capuchon. On a alors une union par engagement absolument sûre entre le corps et la plaque de fixation et une fixation par serrage du corps entre la paroi de montage et la plaque de fixation. L'emploi de matériaux différents pour le corps et la plaque de fixation est possible sans problème.

REVENDEICATIONS

1. Contre-support pour pare-soleil de véhicule, caractérisé en ce qu'il est formé de deux pièces, un corps (1) et une plaque de fixation (2), le corps (1), massif ou creux, présentant une surface d'appui (3) venant porter contre une paroi de montage, un logement ouvert (4) situé à une certaine distance de cette surface d'appui et destiné à recevoir l'axe de contre-appui d'un pare-soleil, une fente radiale d'introduction (5) permettant des introductions répétées de cet axe dans le logement (4), et au moins un appendice (6) agrandissant la surface d'appui (3) qui, pour la fixation par serrage du corps (1) sur la paroi de montage, est recouvert par la plaque de fixation (2), laquelle peut elle-même être fixée à la paroi de montage par au moins un élément de fixation.

2. Contre-support selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'appendice (6) se trouve sur le côté du corps opposé à la fente d'introduction (5).

3. Contre-support selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce qu'il est prévu deux appendices (6) parallèles dont les bords extérieurs opposés (7) sont légèrement en retrait des parois latérales (8) du corps (1), auxquelles ils sont parallèles.

4. Contre-support selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce qu'au moins un appendice (6) du corps et la plaque de fixation le recouvrant sont pourvus d'éléments de centrage pénétrant l'un dans l'autre (ouvertures 9, tenons 16).

5. Contre-support selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la plaque de fixation (2) est pourvue d'un capuchon (19) d'une seule pièce avec elle, qui est relié à elle par une bande charnière (18) et qui la recouvre complètement.

6. Contre-support selon la revendication 5, caractérisé en ce que le capuchon (19) présente un bord relevé (20) recouvrant la plaque de fixation (2) sur trois côtés et n'a pas de bord seulement à son extrémité opposée à la bande charnière (18), cette extrémité venant s'appuyer contre le corps (1).

7. Contre-support selon les revendications 3 et 6, caractérisé en ce que le bord relevé (20) présente des saillies intérieures (21) qui peuvent s'engager dans des évidements (10) prévus dans les bords extérieurs (7) des appendices (6) du corps.

8. Contre-support selon l'une quelconque des revendications 3 à 7, caractérisé en ce que la plaque de fixation (2) présente du côté d'appui une saillie (14) remplissant en hauteur et en largeur l'espace entre les appendices (6) du corps, et que les zones de la plaque de fixation (2) situées à côté de cette saillie et qui s'appuient sur les appendices (6) du corps (surfaces d'appui 15) présentent des tenons (16) qui s'engagent dans des ouvertures correspondantes (9) des appendices (6) du corps.

9. Contre-support selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le corps (1), qui, comme la plaque de fixation (2), est formé d'une pièce en matière plastique moulée par injection, présente une ouverture d'enfichage (12) s'étendant de la surface d'appui (3) jusque dans le logement (4) et destinée à recevoir un élément de contact électrique (13).

10. Contre-support selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé par une ouverture (17) traversant la plaque de fixation (2) et destinée au passage d'un élément de fixation constitué d'une vis, d'un rivet à expansion ou d'un élément analogue.

